

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 7/2023

DECISION DU PRESIDENT

Signature de la proposition financière d'ACD CONSULTANTS pour la maintenance du logiciel GTR allant du 1/01/2023 au 31/12/2023.

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil communautaire 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance du logiciel GTR est essentiel au bon fonctionnement de la RAM (Relais Assistants Maternelle).

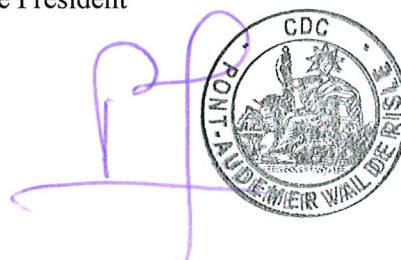
Le Président décide de signer la proposition financière de la société ACD CONSULTANTS, 12 avenue Maréchal Leclerc, 63800 COURNON D'AUVERGNE, d'un montant de 278.46 € HT, soit 334.15 € TTC par an allant du 01/01/2023 au 31/12/2023. Le contrat de maintenance est facturé annuellement.

Fait à Pont-Audemer, le 23 janvier 2023

Acte publié le 24.01.2023

Le Président

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230123-7-AU
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023



AVIS D'ECHEANCE CONTRAT SUPPORT

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT AUDEMER
VAL DE RISLE

2 PLACE DE VERDUN
BP 429

27500 PONT AUDEMER

FRANCE

Date	Client
16/11/2022	COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT AUDEMER VAL DE RISLE (L212988)

Cher Client,

Les contrats proposés par notre société sont conclus pour une année, de plein droit, renouvelables par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie peut renoncer à ce droit et y mettre fin sans indemnité, sous réserve d'avoir prévenu l'autre partie par lettre recommandée avec accusé réception trois mois avant son échéance.

Le contrat prévoit que le prix est soumis à indexation, celle-ci intervient au 1er janvier de chaque année.

Conformément à votre demande, nous vous faisons part du montant de votre renouvellement.

Période
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignation	Qté	P.U. H.T.	% Remise	Montant H.T.
DIMO Maint MX Standard - Profil Superviseur - SAAS (qté 2)	24,00	41,20	0	988,80
App - Profil Superviseur - iOS - SAAS (qté 2)	24,00	11,62	0	278,88
App - Profil Utilisateur - iOS - SAAS (qté 2)	24,00	11,62	0	278,88
DIMO Maint MX - Entité - SAAS (qté 1)	12,00		0	
DIMO Maint MX - Espace Stockage Supplémentaire - SAAS (qté 1)	12,00		0	

Total H.T.	1546,56 EUR
Total TVA	309,32 EUR
Total T.T.C.	1855,88 EUR

Vous remerciant de la confiance que vous accordez à notre entreprise,
Nous vous prions de croire, Cher Client, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Administration des Ventes,
Pour DIMO Maint

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230123-7-AU
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023

